

LISTE DES PIÈCES NECESSAIRES A VOTRE DECLARATION :
Pensez qu'un oubli peut coûter cher !

1) RENSEIGNEMENTS PERSONNELS & CHANGEMENTS DE SITUATIONS

Noter sur une feuille les éventuels changements de situations intervenus durant l'année 2023

- État civil, date déménagement, changement du taux de travail...etc.
- **Nouveaux clients : copie de la déclaration 2022 et renseignements personnels pour chaque membre de la famille (date de naissance, prénoms, nationalité, situation...etc)**

2) VOS REVENUS AU 31 DECEMBRE 2023

a) Salarié :

- Certificat de salaire, attestations de vacances (bâtiment), allocations familiales, allocations de logement
- Pensions alimentaires (reçues) ou autres revenus éventuels

b) Retraité :

- Attestation de rente AVS, AI
- Attestation SPC, services sociaux ou autres revenus éventuels (rentes viagères...etc)
- Attestation de caisse de pension reçues, 2ème pilier...etc
- Allocations de logement

c) Indépendant :

- Compte de Pertes & Profit et Bilan + autres revenus éventuels (pension alimentaire, salaire...etc)

3) VOTRE FORTUNE AU 31 DECEMBRE 2023

a) Avoir en banque (salaire, épargne, titres...etc) en Suisse et à l'étranger :

- Relevé de compte bancaire ou postal
- Relevé fiscal des titres bancaires ou relevé de titres

b) Immobilière (appartement, maison, terrain, etc) en Suisse et à l'étranger :

- VOIR 2ème PAGE

4) VOS DETTES AU 31 DECEMBRE 2023

- Attestation d'intérêts pour tous vos crédits bancaires : **solde dû au 31.12.2023**
(demander à la banque)
- Attestation d'intérêts de dette pour un emprunt privé : **solde dû au 31.12.2023**
(faite sur papier libre par le prêteur)
- Attestation d'intérêts hypothécaires ou prêt immobilier

5) VOS COTISATIONS AU 31 DECEMBRE 2023

a) Assurances maladie & accident : Attestation de la caisse maladie y compris subside

b) Assurances vie (prévoyance libre) : Attestation de la valeur de rachat + prime
(si nouvelle : apporter le contrat)

c) 3^{ème} Pilier (prévoyance liée) : Attestation annuelle

6) VOS FRAIS MEDICAUX AU 31 DECEMBRE 2023

- Attestation de la caisse maladie + éventuels frais non remboursés (dentiste, pharmacie, opticien...etc.)
- Frais occasionnés par invalidité pour vous-mêmes ou toute personne à votre charge

7) FRAIS DE GARDE AU 31 DECEMBRE 2023

Pour les enfants de moins de 14 ans dont les **2 parents sont en activité**, se trouvent dans une **incapacité durable** ou sont en **formation** (ou **monoparentales**).



➔ **LES CUISINES SCOLAIRES NE SONT PAS DEDUCTIBLES DES IMPÔTS** ←

8) VOTRE FORTUNE IMMOBILIERE AU 31 DECEMBRE 2023 (seulement si vous êtes propriétaire)

Immobilière (appartement, maison, terrain...etc) en Suisse et à l'étranger :

➤ Bien occupé en Suisse et/ou en France (autres pays = uniquement valeur fiscale)

- Valeur fiscale + valeur locative brute
- Charges de copropriété sans chauffage
- Frais d'entretien + travaux
- Si maison : Assurance bâtiment (assurance habitation)
- Si le bien est bénéficiaire du label « MINERGIE », merci de nous fournir l'attestation.

➤ Suppléments pour bien occupé en France :

- Montant de la taxe foncière 2023
- Taxe d'habitation 2023 (pour connaître la valeur locative brute indiquée sur la 2ème page)

Si achat en 2023 :

- Acte d'achat

Si le bien est loué :

- Loyers encaissés
- Charges payées
- Impôt sur le revenu locatif
- Frais d'entretien + travaux